

Les Boucles de Gayant pédestres "connectées"

Règlement

Organisateur : Ville de Douai - Direction des sports

Evènement : les Boucles de Gayant pédestres "connectées"

Dates : entre le 13 mai et le 31 mai 2021, heures et jours libres

Activités : Ouvert à tous : course à pied, trail, marche

Distances et parcours :

- 4 distances officielles : 900m – 1,5 km – 5 km – 10 km (les tracés GPX sont données à titre indicatif)
- Distance libre (+ de 10 km)

Objectif :

Proposer une alternative sportive grâce à la technologie virtuelle tout en respectant les restrictions dues à l'épidémie de coronavirus.

L'évènement « Les boucles de gayant connectées » n'est pas une compétition. Les temps réalisés et les résultats apparaîtront à titre informatif.

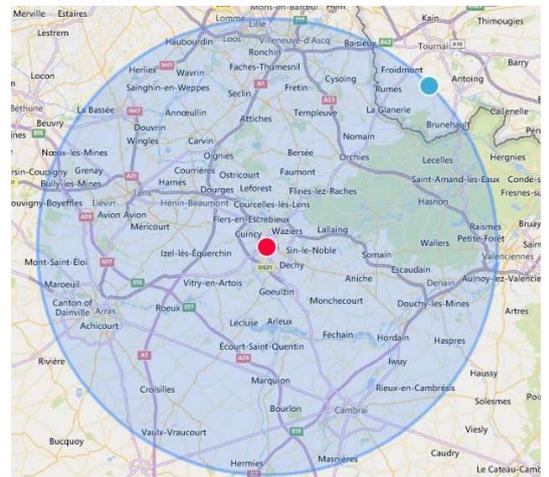
Inscription, tarif et récompenses:

Inscription **uniquement en ligne** au lien suivant : www.sportips.fr/BGC21

Un tarif unique est fixé à 5 €/personne.

Chaque inscription permettra :

- de participer aux boucles de gayant connectées ;
- d'obtenir le t-shirt technique édition spéciale Boucles de Gayant "connectées"
(Taille à préciser lors de l'inscription, t-shirt à retirer à compter du 21/06/2021 à la direction des sports de la ville de Douai ou en livraison postale si vous habitez au-delà du rayon des 30 km)



- d'être éligible au tirage au sort pour remporter l'un des nombreux lots mis en jeu pour l'évènement (Go Pro, montre connectées, entrée pour les piscines ou le parc de loisir). Les lots seront à retirer à la direction des sports, hôtel de ville, Douai.

Déroulement des Boucles de Gayant pédestres "connectées" :

Les participants devront suivre ce déroulement :

- Inscription en ligne
- Réception du mail de confirmation
- Téléchargement de leur dossard personnalisé (lien dans le mail)
- Réalisation du parcours et de la distance au choix
- Enregistrement de leur temps réalisé et dépôt d'une photo de leur activité (lien dans le mail)
- Téléchargement de leur médaille attestant de leur participation et de leur performance sportive

Chaque participant des Boucles de Gayant pédestres "connectées" s'engage à :

- Respecter toutes les règles de mesures sanitaires en vigueur dans le département où il participera ;
- Respecter le code de la route.

Responsabilité :

Les inscrits y participent sous leur entière responsabilité.

Chaque participant déclare être en titulaire :

- d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels,
- d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Droit à l'image et utilisation d'image :

Chaque participant à l'évènement autorise l'organisateur à utiliser, faire utiliser ou reproduire son nom, son image et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support.

CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, par la ville de Douai, pour gérer les inscriptions des boucles de gayant. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées pour les services de la ville de Douai. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à : delegualaprotectiondesdonnees@ville-douai.fr

« Douai pour le sport »